

RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

**2831, RUE HENRI-PAUL-MILOT, LOCAL 100
SAINT-PAULIN (QC) J0K 3G0
TÉLÉPHONE (819) 268-6797**

Offre d'emploi

Technicien ou technicienne en prévention incendie (TPI)

La Régie des services de sécurité incendie regroupés (RSSIR) de la MRC de Maskinongé qui regroupe cinq municipalités soit; Saint-Paulin, Charette, Saint-Boniface, Saint-Mathieu-du-Parc, et Saint-Étienne-des-Grès, est présentement à la recherche d'une personne en mesure d'occuper le poste de technicien ou technicienne en prévention incendie (Préventionniste) - poste permanent à temps plein.

Description du poste :

Sous l'autorité du chef de division prévention, la personne titulaire de ce poste a pour tâche principale de participer à l'ensemble des activités de prévention incendie sur le territoire de la RSSIR de la MRC de Maskinongé en relation avec la mission, les valeurs, les enjeux et les orientations de l'organisation, les orientations ministérielles et le schéma de couvertures de risques de la MRC.

Principales fonctions :

Faire l'inspection technique et détaillée des bâtiments afin de vérifier la conformité aux divers règlements et lois de sécurité incendie en vigueur, des systèmes de protection existants, de l'entreposage des matériaux, etc.

Rédiger et émettre des constats d'infraction, le cas échéant.

Faire respecter le règlement sur la prévention des incendies.

Effectuer le traitement des plaintes et demandes d'interventions.

Rédiger ou transmettre verbalement, s'il y a lieu, les avis pertinents aux propriétaires et/ou locataires et en assurer le suivi.

Collaborer au processus d'émission des permis de travaux.

Élaborer des plans particuliers d'intervention (PPI) et des procédures d'urgence en conformité avec le chef de division prévention.

Renseigner le public concernant la prévention des incendies ainsi que sur les divers règlements et lois relatives à la sécurité incendie dans les bâtiments.

Participer aux activités d'éducation du public réalisées par la RSSIR.

Effectuer l'analyse de plan et devis pour les projets de construction.

Collaborer et participer aux exercices d'évacuation et aux événements spéciaux.

Répondre aux citoyens en personne ou par téléphone.

Démontrer un souci constant de vouloir assurer un excellent service à la population.

Être prêt à intervenir et à combattre les incendies lorsque requis.

Exécuter toute autre tâche connexe requise par son supérieur.

Exigences :

Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) en Prévention en sécurité incendie ou un certificat de premier cycle en Technologies avancées en prévention des incendies (TAPI) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) en Prévention des incendies ou son équivalent.

Détenir le diplôme Pompier 1 de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) ou le diplôme d'études professionnelles (DEP) ou le diplôme d'études collégiales (DEC) en intervention sécurité incendie.

Toute expérience de travail pertinente sera considérée comme un atout.

Être titulaire d'un permis de conduire de classe 4A valide.

Maîtriser les applications Windows, la suite Office, et le logiciel Target.

Posséder une grande habileté en matière de communication verbale et écrite en français, être en mesure de rédiger des lettres et des rapports de manière claire et concise et faire preuve de rigueur dans la tenue de ses dossiers.

Faire preuve d'initiative, d'autonomie, de maturité, d'intégrité, de leadership, d'intelligence émotionnelle, de polyvalence, d'organisation de travail, d'un bon jugement, d'un sens des responsabilités ainsi qu'une bonne capacité à travailler en équipe.

Ne posséder aucun antécédent criminel.

Les personnes suivantes seront considérées en priorité; personnel déjà en service au sein de la RSSIR, personnel dont le lieu de résidence actuel est à une distance de moins de 20 kilomètres du territoire de l'une des municipalités parties à l'entente.

Salaire et classification :

Selon l'échelle salariale en vigueur au sein de la RSSIR de la MRC de Maskinongé.

L'horaire de travail est de 35 heures/semaine.

Note : L'employeur se réserve le droit de tenir des tests théoriques et/ou pratiques. Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre de présentation, leur curriculum vitae et une copie de leur diplôme avant le 30 novembre 2021, 16h00, en mentionnant le titre du poste aux coordonnées suivantes : Régie des services de sécurité incendie regroupés (RSSIR) de la MRC de Maskinongé, 2831, rue Henri-Paul-Milot – local 100, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0.
Courriel : di@rsirmaski.ca

Nous souscrivons au principe d'équité en emploi. Nous remercions toutes les personnes qui postuleront, mais seuls les dossiers complets seront analysés et nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.